

# REGLEMENT JEU-CONCOURS INSTAGRAM LABORATOIRES EXPANSCIENCE

## ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

**LABORATOIRES EXPANSCIENCE**, société anonyme au capital de 3.081.420 euros, dont le siège social est 1 Place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex, et dont le numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre est le 331 930 081, représentée par Monsieur Jean-Paul BERTHOMÉ, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **l'Organisateur** ».

Organise un jeu-concours sur Instagram dans le cadre de la collaboration entre Mustela, marque de l'Organisateur, et Merci Maman.

Ci-après dénommé le « **Jeu** ».

## ARTICLE 2 : OBJET DU JEU

Le Jeu est gratuit, sans obligation d'achat et permet de remporter des produits de la gamme maternité de Mustela et un accessoire de Merci Maman.

Un tirage au sort effectué par l'Organisateur désignera le gagnant (ci-après le « **Gagnant** ») parmi l'ensemble des participants (ci-après les « **Participants** »).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve par les Participants au présent règlement dans son intégralité (ci-après le « **Règlement** »).

## ARTICLE 3 : DATE ET DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroulera du **Mardi 1<sup>er</sup> juillet à 9h au Lundi 7 juillet à 23h59**.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

## ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITE DE LA PARTICIPATION

### *4-1 Conditions de participation*

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes qui auront pris connaissance de celui-ci. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation

du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur, ses sous-traitants et ses sociétés affiliées.

Les Participants devront :

- Suivre les pages Instagram de la marque Mustela France (@**mustela.france**) ainsi que celle de Odalys Vacances (@**odalysvacances**),
- Liker le post correspondant au Jeu,
- Commenter en invitant un ami à participer.

#### *4-2 Validité de la participation*

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si elle ne respecte pas les conditions de participation du présent Règlement.

### **ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT**

Le Gagnant sera désigné après un tirage au sort effectué par l'Organisateur.

Il sera informé de son gain via l'envoi d'un message privé sur son compte Instagram.

### **ARTICLE 6 : DÉSIGNATION ET REMISE DES LOTS**

Dans le cadre de la collaboration entre ces deux marques, le lot (ci-après le « **Lot** ») à remporter contient :

- Un séjour d'une semaine en résidence Odalys Vacances, pour quatre personnes, d'une valeur maximale de 1000€ PMC\*.
- Des produits de la gamme solaire de la marque Mustela, à savoir :
  - o Un (1) lait solaire format 100ml,
  - o Un (1) lait solaire format 40ml,
  - o Un (1) spray solaire,
  - o Un (1) stick solaire,
  - o Une paire de lunettes adulte,
  - o Une paire de lunettes enfant ou bébé.

Pour ce concours, **un (1) unique Gagnant** sera désigné. Ce dernier remportera la totalité des produits contenus dans le Lot et cités exhaustivement ci-haut.

Le Lot sera transmis au Gagnant par voie postale, à l'adresse qu'il communiquera à l'Organisateur.

Le Lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du Gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

\*1 séjour d'une semaine (7 nuits du samedi au samedi) pour 4 personnes dans l'une des résidences gérées par Odalys Vacances en France métropolitaine (hors établissements partenaires, campings, chalets, villas, et résidences Prestige).  
Séjour valable 1 an, hors périodes de vacances scolaires et ponts (excepté la

première semaine des vacances estivales), toutes zones confondues, et sous réserve de disponibilités. Séjour non cessible, non modifiable et non remboursable contre une valeur monétaire.

## **ARTICLE 7 : INFORMATION OU PUBLICATION DU NOM DU GAGNANT**

L'Organisateur ne publiera pas les noms, prénoms et coordonnées du Gagnant sur la page Instagram **@mustelafrance**.

## **ARTICLE 8 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données à caractère personnel des Participants collectées et traitées par l'Organisateur sont celles désignées ci-dessous et pour les finalités qui leur correspondent :

- Données concernant les Participants dont les noms de comptes et les profils contiennent leur :
  - o Nom,
  - o Prénom,
  - o Bio Instagram.

Il est toutefois rappelé que ces informations peuvent ne pas figurer sur tous les profils Instagram des Participants. Ces données étant cependant accessibles au grand public, l'Organisateur ne pourra pas garantir leur totale confidentialité.

- Données concernant le Gagnant :
  - o Nom,
  - o Prénom,
  - o Bio Instagram,
  - o Adresse e-mail et/ou numéro de téléphone
  - o Adresse postale.

Les données concernant le Gagnant seront strictement utilisées pour la remise du Lot. Elles seront ensuite supprimées des bases de données de l'Organisateur une fois le Lot remis.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement sur la Protection des Données UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Toute demande d'exercice des droits devra être adressée soit :

- Par mail à l'adresse : [mypersonaldata@expanscience.com](mailto:mypersonaldata@expanscience.com)
- Par voie postale à : LABORATOIRES EXPANSCIENCE, 1 Place des Saisons, 92048 Paris La Défense, à l'attention du DPO.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE**

Les Participants reconnaissent et acceptent que les obligations de l'Organisateur au titre du Jeu sont :

- Soumettre au tirage au sort les participations recueillies, sous réserve que celles-ci soient conformes aux termes et conditions du présent Règlement.
- Remettre les Lots au Gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

### **ARTICLE 10 : CAS DE FORCE MAJEURE - RESERVES**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu venait à être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment afin d'écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou fraudée.

### **ARTICLE 11 : LITIGES**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation de ce dernier sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par message privé adressée à la page Instagram de la marque Mustela ou par écrit à l'adresse suivante : LABORATOIRES EXPANSCIENCE, 1 Place des Saisons, 92048 Paris La Défense.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit (8) jours après la clôture du Jeu.

### **ARTICLE 12 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu via le lien qui se trouve dans la bio de la page Instagram de la marque Mustela France (@[mustela.france](https://www.instagram.com/mustela.france)).